

## **Rapport du commissaire : une direction réaliste**

Lettre du commissaire aux services en français de l'Ontario, François Boileau  
Publié le vendredi 3 juin, 2011 par *Le Droit* (Ottawa), p. 21

Dans mon quatrième rapport à titre de commissaire aux services en français, ma première recommandation a pour objet d'encourager la communauté franco-ontarienne à participer activement aux travaux de la Commission chargée d'examiner la réforme du secteur parapublic, annoncée dans le dernier Budget et confirmée par le gouvernement pas plus tard qu'hier. L'éditorial intitulé *La mauvaise direction* (02-06-11) brosse un tableau réducteur de mes propos, et j'estime que des clarifications s'imposent.

En lançant un appel mobilisateur à la communauté francophone pour l'encourager à jouer un rôle actif dans une réforme annoncée des services gouvernementaux, je ne dispense nullement le gouvernement de son obligation d'offrir des services en français de qualité à la population ontarienne.

La responsabilité première de la prestation de services aux citoyens incombe au gouvernement. C'est là un principe auquel je souscris sans réserve depuis le début de mon mandat, comme en ont toujours fait foi mes paroles, mes gestes et mes recommandations. Cela étant, « responsabilité première » n'est pas synonyme d'«exécution ». Nous vivons à une époque où le gouvernement se décharge de plus en plus de la prestation directe des services aux citoyens en la confiant à des tiers, et ce, pour divers motifs, à tort ou à raison. Ce n'est pas à moi d'en juger.

Or, si le recours à des tiers est choisi par le gouvernement, cela comporte aussi des risques en matière de services en français. Et ça, j'en fais mon affaire! Dans presque tous mes rapports annuels, j'ai traité de l'importance de cette question et soumis des recommandations précises au gouvernement.

La réalité francophone n'est pas homogène en Ontario. Vu d'Ottawa ou de Gatineau, il est facile de critiquer les associations communautaires. C'est malheureusement faire fi de la réalité que vivent les membres de ces communautés. Le temps où la mobilisation et la revendication étaient des affaires de familles et d'amis est révolu. Aujourd'hui, la réalité est que, bien souvent, on doit convaincre son partenaire unilingue anglophone d'envoyer son enfant à l'école française, quand il y en a une d'accessible. Les plus petites collectivités n'ont pas le luxe de pouvoir rêver à des cas comme l'affaire Montfort, n'ayant pas d'institutions francophones au départ! Voilà pourquoi j'ai donné l'exemple, entre autres, du centre d'emplois géré par l'ACFO Mille-Îles, centre qui a obtenu le statut d'organisme désigné sous la *Loi sur les services en français*, le protégeant ainsi dans le futur (tout comme cela a été le cas pour

...2



l'hôpital Montfort). Mais plus important encore, cela fait un endroit de plus, lieu si rare en région, où on peut y travailler en français, où les jeunes peuvent entendre le français ailleurs que dans la salle de classe, et où l'existence d'un tel lieu témoigne du développement continu de la communauté. En situation minoritaire, si on n'avance pas, on recule.

Alors, je pose de nouveau la question : qui sont les mieux placés pour veiller aux intérêts de ces Franco-Ontariennes et Franco-Ontariens en milieu minoritaire et pour proposer des incarnations novatrices d'une prestation de services de qualité? De proposer des points de services où l'on peut utiliser le français tant devant que derrière le comptoir? Les francophones eux-mêmes. Et le gouvernement doit entendre ce message, le comprendre et offrir des services en français en conséquence.

Le fait, pour une association communautaire francophone, de concevoir, voire d'administrer, un centre d'employabilité ou un centre communautaire multiservice dénature-t-il la mission cette association? Il est simpliste de penser que l'un exclut l'autre. De toute façon, les communautés francophones n'ont malheureusement pas le luxe de s'engager dans une telle rhétorique, au demeurant insidieuse, puisque leur survie dépend justement de l'aplomb et de la polyvalence de leurs organisations.

Si on me dit que je fais montre de trop d'audace quand j'affirme, à l'annonce d'une réforme des services gouvernementaux, que le temps est venu pour les communautés franco-ontariennes de se pencher sur la meilleure façon d'obtenir des services en français de qualité, j'accepte volontiers cette critique comme une marque d'honneur, car pour moi cette audace n'est autre que du discernement.

Cet appel à l'action et à l'innovation, je la défends et continuerai à la défendre non seulement en ma qualité de commissaire aux services en français, mais aussi – et peut-être surtout – en ma qualité de citoyen franco-ontarien qui a à cœur la pérennité de sa langue, de sa culture et de sa communauté.

M<sup>e</sup> François Boileau  
Commissaire aux services en français de l'Ontario